



Newsletter n° 2 Mai 2013



Conseil régional de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes du Centre

Editorial du Président

Dans ce numéro :

- Edito du Président 1
- L'A.C.E. T.R.C. 2
- Les E.P.P. : testez vos connaissances. 3
- Agenda des élus 4

En charge de la promotion de la profession et de la qualité des soins masso-kinésithérapiques vos conseillers régionaux ordinaires et moi-même se sont mobilisés pour être présents à toutes les manifestations et réunions ou l'on échange sur les thématiques de rééducation, de travail en réseau, de démographie régionale et d'exercices regroupés. Bref vos élus sont au cœur de l'actualité professionnelle régionale. Au niveau institutionnel, l'arrivée du nouveau Directeur de l'ARS, Monsieur Philippe DAMIE, correspond au début des travaux sur « le pacte santé territoire » proposé par notre Ministre de tutelle et dont la déclinaison régionale nous met au cœur des problématiques d'exercices regroupés, d'échanges d'informations et de libre choix du patients acteurs de ses soins. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ces travaux.

Au niveau de notre actualité ordinale, le CRO Centre et le CDO 45 ont pu échanger au sein de l'IRFMK avec les étudiants sur le rôle et les missions ordinaires. En assurant aux étudiants que l'Ordre est une délégation de service public visant à garantir aux patients des soins de qualité par des professionnels compétents, bien des ambiguïtés ont été levées.

Le CDO 45 a, quant à lui, délivré toutes les informations pratiques concernant les obligations d'inscription qui incombent à tout nouveau diplômé. La communication et la promotion de la profession ont été aussi les thèmes d'une réunion de coordination de l'ensemble des CDO de la Région au mois de Janvier 2013.

Deux idées ont été retenues :

1) créer dans chaque département des « référents communication », dont la mission serait de promouvoir les spécificités de la profession et les implications qui en découlent en termes d'installation et d'exercice regroupés. Apporter nos spécificités, c'est enrichir le travail qui est mené sur la problématique de la démographie des professions de santé et c'est aussi optimiser la pérennité des structures dans lesquelles iront exercer ces professionnels.

2) la reconduction du « Forum régional de la masso-kinésithérapie » en Septembre 2014, dont l'idée générale est de mettre « en vitrine » toutes les initiatives masso-kinésithérapiques développées sur notre Région au service des Associations de patients et la richesse des travaux menés par des professionnels régionaux et des étudiants.

Toujours dans la thématique de promotion de la profession, je suis heureux de vous annoncer la création de l'Association des Cadres, Enseignants, Tuteurs de Rééducation de la région Centre (A.C.E.T.R.C.).

Désormais il existe en Région Centre un réseau de tuteurs tant salariés que libéraux au service de la formation initiale.

Merci à l'ACEMKC qui a été sensible à notre démarche, qui s'est mobilisée pour modifier ses statuts et qui a œuvré pour faire aboutir ce projet que nous devons toutes et tous encourager.

Enfin nous vous proposons une auto évaluation sur vos connaissances concernant le Code de déontologie. L'idée est de vous sensibiliser d'une part à un processus d'auto évaluation par rapport au référentiel qui fait foi dans ce qu'on pourrait globalement appeler « le savoir être du masseur kinésithérapeute », mais également de vous informer de vos devoirs et obligations constituant les références légales des actions disciplinaires sur lesquelles statue la CDPI. Par ce test facile à mettre en œuvre, individuel et anonyme vous allez pouvoir vous poser les questions que chaque professionnel se doit aujourd'hui d'aborder dans sa pratique.

Aider les professionnels à garantir aux patients des soins de qualité, c'est la mission ordinale prioritaire.

C'est aussi la base de la politique EPP qu'engage le CNO à laquelle nous consacrerons un prochain article

Voilà à quoi vos élus ont travaillé en cette première partie de l'année 2013.

Au nom du CRO Centre je vous souhaite à toutes et à tous d'excellents congés d'été.

M. ARNAL.
Président du CRO Centre

Association des Cadres, Enseignants, Tuteurs de rééducation de la région Centre (A.C.E.T.R.C.)

Compte-rendu interview du Conseil Régional de l'Ordre (C.R.O.) des Masseurs-Kinésithérapeutes de la région Centre à l'Association des Cadres, Enseignants, Tuteurs de Rééducation de la région Centre (A.C.E.T.R.C.)

Présentation du bureau de l'Association des Cadres, Enseignants, Tuteurs de Rééducation de la région Centre (A.C.E.T.R.C.) :

L'A.C.E.T.R.C. a été établie le 31 janvier 2013. L'A.C.E.T.R.C. fait suite à l'Association des Cadres Enseignants Masseurs-Kinésithérapeutes de la région Centre (A.C.E.M.K.C.), créée en octobre 1997.

Le bureau de l'A.C.E.T.R.C. se constitue de 4 membres :

Grégoire DAVID-BOYET, le Président.

Franck COURTAIS, le Trésorier

Florence SARTIER, la Secrétaire

Corinne BOUQUELLOEN, la Secrétaire adjointe.

Ces membres exercent des fonctions de cadre de santé soit en établissements de santé, soit à l'Institut Régional de Formation en Masso-Kinésithérapie (I.R.F.M.K.) d'Orléans.

Pouvez-vous nous présenter l'association telle qu'elle était auparavant ?

L'A.C.E.M.K.C. avait pour vocation de rassembler les cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes de la région Centre. L'objectif était de favoriser les échanges sur des thématiques liées à la formation initiale, au management, aux pratiques professionnelles, à la démographie des professionnels.

Les réunions se faisaient à un rythme d'environ 4 par an. Celles-ci se tenaient parfois dans des établissements de santé de la région Centre, mais le plus souvent à l'I.R.F.M.K. d'Orléans. Les interventions étaient réalisées par les adhérents de l'association, des professionnels de rééducation de la région Centre. Des actions de formation continue ont pu être aussi mises en place.

L'A.C.E.M.K.C. comptait une vingtaine d'adhérents.

Pourquoi avez-vous pensé à l'ouvrir aux tuteurs de stages libéraux ?

Cette ouverture, à laquelle nous avons déjà pensé, était un souhait du C.R.O. de la région Centre pour les libéraux. Il nous a paru nécessaire de faire de même pour les tuteurs salariés ainsi que pour les autres professionnels de la rééducation. Cette ouverture est apparue comme nécessaire lors des formations au Tutorat par l'I.R.F.M.K. Cette ouverture est aussi le fait que les professionnels de santé exerçant une action en lien avec la formation des étudiants masseurs-kinésithérapeutes (tuteurs de stage, enseignant...) ne sont pas nécessairement cadre de santé et sont aussi des kinésithérapeutes ou bien des professionnels de la filière de rééducation, autre que les kinésithérapeutes (ergothérapeutes, psychomotriciens...).

Outre que votre organisation colle maintenant à la diversité de la profession et des professionnels en relation avec les étudiants, qu'attendez-vous de cette ouverture ?

Cette ouverture doit être l'occasion d'échanger entre les différents milieux professionnels (libéraux et salariés). L'A.C.E.T.R.C. se propose de créer une synergie entre les professionnels de rééducation ainsi qu'avec l'I.R.F.M.K. L'objectif est de valoriser les expériences de tutorat et d'optimiser les compétences des tuteurs. Cela permet aussi de fédérer les différents acteurs de la filière de rééducation. Il s'agit d'identifier pour chacun les ressources régionales existantes dans le champ de la rééducation.

Comment pourront se faire les échanges d'expériences entre enseignants, tuteurs de stages en services hospitaliers et tuteurs en cabinets libéraux ?

L'A.C.E.T.R.C. organise des réunions environ 4 fois par an. Le lieu est en général à l'I.R.F.M.K. d'Orléans. Les thématiques sont variées : le tutorat, la pédagogie, les pratiques professionnelles, la démographie, etc... Un site internet sera réactualisé : <http://kine.centre.pagesperso-orange.fr/acemkc.html> Un listing mail est à la disposition des adhérents pour se contacter.

Une réflexion sur un site plus ouvert est en cours : dépôt de documents, présentation des structures d'accueil pour les stagiaires, présentations de cas clinique ou de situations de tutorat, petites annonces, etc.

.../...

En conclusion :

Cette initiative vise à créer un réseau régional de professionnels de rééducation afin d'éviter l'isolement et afin de valoriser les expériences de chacun au service de la profession et de la formation initiale et continue.

Prochaine réunion :

Jeudi 13 Juin 2013, à 18H00, dans les locaux de l'I.R.M.K. d'Orléans.

Contacts :

gregoire.david-boyet@irfmk-centre.fr Tél. : 02.38.69.69.42

franck.courtai@wanadoo.fr Tél. : 06.86.13.84.12

florence.sartier@irfmk-centre.fr Tél. : 02.38.69.69.45.

cbouquelloen@ch-gien.com Tél. : 02.38.29.38.29.

F. SARTIER

Cadre de Santé Enseignante à l'I.R.F.M.K. d'Orléans

Les E.P.P. (Evaluations Pratiques Professionnelles)

Testez vos connaissances : chaque question est composée de 4 affirmations (2 conformes et 2 non-conformes). Cochez uniquement les 2 affirmations qui vous paraissent conformes. Si vous ne connaissez pas la réponse surtout ne cochez pas au hasard. Les différents QCM seront mis en ligne sur le site du CNO dans le courant du 2ème Semestre 2013.

A/ « DEVOIRS ENVERS LES PATIENTS » :**Quand un MK a accepté de répondre à une demande de soins auprès d'un patient :**

- 1. Il s'engage à assurer au patient des soins consciencieux, attentifs et fondés sur les données actuelles de la science.
- 2. Il prescrit, avant d'avoir vu le patient, des conseils et des exercices à faire pour la prochaine séance.
- 3. Il élabore son diagnostic avec soin et en s'aidant des méthodes scientifiques les mieux adaptées.
- 4. Il peut proposer des produits ou procédé au patient ou à son entourage dans le cadre de son traitement.

B/ « ASSISTANCE A PERSONNE EN DANGER » :**Selon le Code de déontologie des MK, concernant des sévices ou des mauvais traitements constatés chez un patient :**

- 1. Si le MK constate qu'une personne privée de liberté a subi des sévices ou des mauvais traitements, sous réserve de l'accord de l'intéressé, il en informe les autorités judiciaires.
- 2. Le MK ne doit pas s'immiscer dans la vie privée des patients et il ne peut en aucun cas alerter les autorités judiciaires des sévices ou des mauvais traitements qu'il aurait pu constater auprès d'une personne privée de liberté.
- 3. Si la personne privée de liberté auprès de laquelle le MK a constaté des sévices ou des mauvais traitements n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son état physique ou psychique, le MK peut alerter les autorités judiciaires sans l'accord de l'intéressé.
- 4. Quels que soient l'âge ou l'état physique ou psychique de la personne privée de liberté auprès de laquelle il aurait constaté des sévices ou des mauvais traitements, le MK ne peut alerter les autorités judiciaires qu'avec l'accord de l'intéressé ou de la personne de confiance désignée.

Les réponses seront communiquées sur le site du CRO Centre.

Agenda des élus. Missions de représentation à :

- Orléans le 22/01/2013 : réunion de coordination avec les 6 CDO.
- DRJSCS les 23/01 & 20/03 2013 : commissions de certifications paramédicales.
- IRFMK d'Orléans le 31/01/2013 : mise en place de l'Association des tuteurs de stages.
- CNO Paris le 15/02/2013 : réunion des Présidents régionaux.
- CNO Paris le 21/02/2013 : commission d'autorisation d'exercice.
- Orléans le 13/03/2013 : réunion de bureau & réunion plénière.
- Blois le 14/03/2013 : soirée dédiée aux Maîtres de stages, médecins et MK.
- ORS Centre le 25/03/2013 : Conseil d'administration.
- ARS Centre le 27/03/2013 : observatoire national de la démographie professionnelle.
- CNO Paris le 27/03/2013 : formation référent régional E.P.P.
- IRFMK d'Orléans le 3/04/2013 : présentation de l'Ordre aux futurs diplômés 2013.
- ORS Centre le 30/04/2013 : Assemblée générale.
- T.A. d'Orléans le 13/05 2013 : réception à l'occasion de la venue du Vice-Président du Conseil d'Etat, M. J.M. SAUVE.
- DRJSCS le 29/05 2013 : commission de certifications paramédicales.